



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

mardi, 23 mai 2023 à 19:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance à huis clos

2023-05-01 Organisation de l'enseignement fondamental, année scolaire 2023/2024 : liste 1, proposition d'affectation et de réaffectation des candidat(e)s aux postes vacants d'instituteurs/trices de l'enseignement fondamental ;

Séance publique

2023-05-02 Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins ;

2023-05-03 Fixation de l'âge d'admission à la crèche dans le cadre du « masterplan éducation » ;

2023-05-04 Décision portant sur la résilience des forêts de la commune de Waldbillig, selon le point 5.1 du catalogue des mesures du Pacte Nature ;

2023-05-05 Projet relatif à l'aménagement de places de stationnement à Mullerthal ;

2023-05-06 Titres de recette de l'année 2022 ;

2022-05-07 État des restants de l'année 2022 ;

2023-05-08 Approbation de compromis de vente ;

2022-05-09 Approbation de contrats de bail ;

2022-05-10 Convention de fourniture d'eau de source avec la commune de Berdorf ;



- 2023-05-11 Révision du passage du dispositif de la délibération du 23 janvier 2023 d'exiger une indemnité compensatoire pour terrains non cédés dans le cadre de l'adoption du projet d'aménagement particulier « Henerecht » à Haller ;
- 2023-05-12 Adoption du projet d'aménagement particulier nouveau quartier « rue Saint Nicolas » à Haller ;
- 2023-05-13 Modification du règlement de circulation de la commune de Waldbillig ;
- 2023-05-14 Projet de morcellement de terrains sis à Haller ;
- 2023-05-15 Accord de principe pour l'acquisition de terrains sis à Mullerthal ;
- 2023-05-16 Demandes de subside ;
- 2023-05-17 Divers.

Waldbillig, le 17 mai 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

